



Mme SCHMITT Karine – [REDACTED]

[REDACTED] : karine.schmitt@petanque.fr

Date : 19 Mars 2018

Objet : Tenues vestimentaires

Tenues vestimentaires

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

Veillez trouver ci-dessous les règles qui seront appliquées sur les championnats Régionaux pour la saison 2018. (Décision du bureau directeur du 10/03/2018).

Merci de bien vouloir en informer vos équipes qui seront qualifiées à ces compétitions afin qu'ils puissent respecter ces règles.

TENUE BAS :

Seuls les pantalons et pantacourts sont autorisés.

Le port du « jean » (quelle que soit la forme et la couleur) et de pantalon/pantacourt déchiré est interdit.

Le port du short est interdit dans tous les championnats sauf pour les catégories Benjamins/Minimes et cadets. Pour les jeunes, le short doit être un short de sport uni.

TENUE HAUT :

Les joueurs ou joueuses d'une même équipe ont obligation d'être en tenue homogène.

Haut avec manches longues ou courtes, s'ils sont de même couleur et de même conception, les joueurs ou joueuses peuvent indifféremment porter polo, chemisette, pull ou blouson.

L'identification du club sur les vêtements (hauts) devra être obligatoirement sérigraphiée, sublimée, brodée, cousue ou collée (dans ce dernier cas, si l'autocollant ne tient pas il devra être changé à la demande).

Toute autre forme d'accrochage amovible est formellement interdite (épingles, scratch, etc...).

En cas de non-respect de ces dispositions, le jury sera habilité à exclure l'équipe de la compétition.

Pour le Comité Régional de Pétanque,
La Présidente,
Mme SCHMITT Karine

F.F.P.J.P.
Comité Régional
GRAND EST